



Bilan 2020

des actions de promotion de la santé de la population dans la Municipalité de Vouvry

Label « Commune en santé »

La commune d'habitation influence l'état de santé de sa population. Votre commune peut influencer positivement et à long terme la santé de votre population et peut ainsi en tirer certains bénéfices : amélioration de l'image de la commune, bon moyen d'intégration, tremplin pour repeupler les clubs et les associations sportives, canalisation de la violence, limitation du dépeuplement, amélioration de la qualité de vie des citoyens.

Etat des lieux des actions développées avec le soutien de la commune

Les tableaux ci-dessous mentionnent les mesures développées par la commune de Vouvry dans les 6 domaines :

Politique Communale	13 mesures	Offres de loisirs	7 mesures	Famille et solidarité	9 mesures
Ecole	6 mesures	Santé au travail	3 mesures	Espaces publics	8 mesures

Les 46 mesures sont validées par Promotion Santé Valais dans le cadre de la labellisation.

Promotion santé Valais

Jean-Bernard Moix
Directeur

Mélanie Mc Krory
Resp. Label Commune en santé

Commune de Vouvry

Reynold Rinaldi
Président

Sébastien Ducrey
Secrétaire communal

Sion, le 24 novembre 2020

1- Politique communale

Compléter le tableau ci-dessous avec les mesures mises en œuvre ou soutenues par votre Commune dans le domaine « Politique communale ». Il s'agit de mesures témoignant d'un engagement ferme des autorités communales en faveur de la promotion de la santé : adoption d'un engagement écrit (modification du règlement communal, charte), modification organisationnelle de la commune (attribution de ressources financières, matérielles ou en personnel) ou changement structurel au sein de la commune. Des exemples de bonnes pratiques figurent dans le Catalogue de mesures.

Mesures	Origine	Description	Envergure	Régularité	Soutien de la commune	Accessibilité	Contact
Label Fourchette verte 	<u>Label obtenu pour la première fois en 2007.</u> Offrir des repas sains et équilibrés aux enfants pris en charge à midi par les structures scolaires, parascolaires ou de la petite enfance.	Tous les repas servis pour le secteur scolaire ou parascolaire sont labélisés « Fourchette Verte ». www.fourchetteverte.ch	Élèves de la scolarité obligatoire (cantine scolaire ou UAPE) et enfants pris en charge par la crèche pour le repas de midi dans ces structures.	<u>Mesure permanente,</u> repas servis durant l'année scolaire, respectivement y compris la période (plus étendue) d'ouverture de la crèche et de l'UAPE.	Repas financés par la commune (et facturés partiellement aux élèves et enfants concernés). Mise à disposition d'installations (cantine scolaire...) et d'un encadrement adéquat en personnel rémunéré par les structures.	Facturation pour un repas - à la crèche CHF 6. - à l'UAPE CHF. - à l'école CHF 10.	Pignat Pierre-Alain Directeur « EDHL » 024 482 22 00 secretariat@edhl.ch Alter Ana, Directrice secteur « Accueil extrascolaire » des enfants 024 482 12 50 enfance@vouvry.ch
Label Youp'là bouge 	<u>Label obtenu en 2014.</u> Son but est la promotion du mouvement au quotidien dans les structures d'accueil	Le personnel des structures d'accueil a reçu une formation continue lui permettant la mise en place d'un programme de mouvement faisant partie intégrante de la vie courante et des activités quotidiennes de la structure. Des adaptations concrètes de l'espace ont eu lieu (ex. : achat de matériel favorisant le mouvement, espaces de jeu intérieurs/extérieurs ...). http://www.youplabouge.ch	Enfants qui fréquentent les structures d'accueil (la crèche et l'UAPE ont reçu le label simultanément).	<u>Mesure permanente.</u>	Achat du matériel nécessaire à la poursuite des objectifs proposés par le label, financé dans le cadre du budget de fonctionnement communal.	<u>Gratuité</u>	Alter Ana, Directrice secteur « Accueil extrascolaire » des enfants 024 482 12 50 enfance@vouvry.ch
Participation au projet PIC Valais 	<u>Mise en œuvre depuis 2011,</u> la mesure est pérennisée en 2017 par l'engagement d'une déléguée à l'intégration pour les 4 communes du Haut-lac à 40%.	Programme d'intégration cantonal. Toutes les communes du district de Monthey et St-Maurice ont adhéré au projet. Le projet est coordonné de manière régionale. PIC Valais est un programme d'encouragement spécifique de l'intégration. www.vs.ch/web/spm/integration	Nouveaux arrivants, migrants, population étrangère au sens large.	<u>Mesure permanente et évolutive.</u>	Soutien financier annuel à hauteur d'environ CHF 5'600.	<u>Gratuité</u>	Bonjean Maryke Présidente commission sociale et des structures d'accueil de la petite enfance, Présidente commission des affaires interculturelles et de l'intégration 079 789 80 75 m.bonjean@vouvry.ch Michellod Stéphanie Déléguée à l'intégration 079 944 16 69 integration@vouvry.ch
Info-naturalisations 	<u>Mise en œuvre dès 2015.</u> Conseil et préparation pour les candidats à la	Permanence créée en 2015 par la commission interculturelle et de l'intégration, avec le soutien de la déléguée à l'intégration. Il s'agit d'un espace de discussion et de familiarisation en préparation à l'entretien avec la commission de	Candidats à la naturalisation et personnes intéressées par la démarche.	<u>Mesure permanente.</u> Accès à la structure libre et sans inscription.	Mise à disposition de locaux par la commune.	<u>Gratuité</u>	Bonjean Maryke Présidente commission des affaires interculturelles et de l'intégration 079 789 80 75

1- Politique communale

Compléter le tableau ci-dessous avec les mesures mises en œuvre ou soutenues par votre Commune dans le domaine « Politique communale ». Il s'agit de mesures témoignant d'un engagement ferme des autorités communales en faveur de la promotion de la santé : adoption d'un engagement écrit (modification du règlement communal, charte), modification organisationnelle de la commune (attribution de ressources financières, matérielles ou en personnel) ou changement structurel au sein de la commune. Des exemples de bonnes pratiques figurent dans le Catalogue de mesures.

Mesures	Origine	Description	Envergure	Régularité	Soutien de la commune	Accessibilité	Contact
	naturalisation et information aux personnes intéressées par une telle démarche.	naturalisation. Ces rencontres permettent de se préparer, entouré par une petite équipe de personnes bénévoles. Celles-ci abordent les principales thématiques sur lesquelles des questions sont posées lors de l'entretien.	La quasi-totalité des personnes en demande de naturalisation utilise ce service – soit environ une quinzaine de personnes par année.				m.bonjean@vouvry.ch Stéphanie Micheloud Déléguée à l'intégration 079 944 16 69 integration@vouvry.ch
Participation au réseau TSHM Chablais 	<u>Mise en œuvre de la nouvelle structure régionale en 2012.</u> Prévention, identification et traitement des problématiques et des problèmes, au contact des jeunes directement sur le terrain.	Un véritable réseau régional de TSHM, Travailleurs Sociaux Hors Murs a été mis en place, pour répondre aux besoins croissants en matière de prévention de la délinquance et pour être mieux à l'écoute des besoins de la jeunesse, sur le terrain. Le TSHM attribué à une commune travaille également en réseau avec les divers acteurs concernés (écoles, centre de rencontre et de loisirs, commissions communales, structures sociales...). www.tshmchablais.ch	Jeunes dès qu'ils sont rendus autonomes par leurs parents pour sortir dans la rue. Sans limites supérieures d'âge.	<u>Mesure permanente.</u>	Soutien financier annuel à hauteur d'environ CHF 24'000.	<u>Gratuité</u>	Bonjean Maryke Présidente commission sociale, Présidente commission des affaires interculturelles et de l'intégration 079 789 80 75 m.bonjean@vouvry.ch Julien Félix Travailleur social hors-mur 079 960 90 06 Julien.felix@chablais.ch
Participation au CLR « la Cimenterie » 	<u>Mise en œuvre depuis 1996, date de création de l'association.</u> <u>Espace d'accueil et d'activité pour les jeunes.</u>	Le centre de loisirs et de rencontres « La Cimenterie » est géré par une association indépendante. Les infrastructures ainsi qu'une part prépondérante du coût des animateurs sont des éléments mis à disposition, respectivement financés par la commune. Le projet GO'START prévoyant l'engagement d'une étudiante en emploi, appuyant le travail de l'animateur en place, en vue d'augmenter les compétences d'accueil pour les jeunes, a été pérennisé par un engagement fixe mi-2017.	Jeunes dès leur scolarité au niveau secondaire. Sans limites d'âge supérieur.	<u>Mesure permanente.</u>	Soutien financier annuel au salaire des animateurs à hauteur d'environ CHF 50'000. Participation communale supplémentaire pour le projet GO'Start pour un montant annuel de CHF 20'000. Mise à disposition gratuite du bâtiment, financement des investissements majeurs liés à la rénovation ou à la sécurité des lieux.	<u>Gratuité</u>	Parchet Blaise Président commission Jeunesse & Sport, Promotion de la Santé Membre du comité de la Cimenterie 079 962 13 16 Blaise.parchet@vouvry.ch Burnier Stéphane Animateur socioculturel et responsable du centre 079 643 20 61 cimenterie.vouvry@bluewin.ch

1- Politique communale

Compléter le tableau ci-dessous avec les mesures mises en œuvre ou soutenues par votre Commune dans le domaine « Politique communale ». Il s'agit de mesures témoignant d'un engagement ferme des autorités communales en faveur de la promotion de la santé : adoption d'un engagement écrit (modification du règlement communal, charte), modification organisationnelle de la commune (attribution de ressources financières, matérielles ou en personnel) ou changement structurel au sein de la commune. Des exemples de bonnes pratiques figurent dans le Catalogue de mesures.

Mesures	Origine	Description	Envergure	Régularité	Soutien de la commune	Accessibilité	Contact
Commission Jeunesse & Sport, Promotion de la santé 	<u>Mise en œuvre depuis de nombreuses années.</u> Promouvoir la santé par l'activité.	Analyse et prise en compte des besoins spécifiques liés à la santé de la population locale. Mise sur pied d'activités ponctuelles ou permanentes. Encouragement à la réalisation notamment de projets citoyens favorisant la santé, voire réalisation par la commune de tels projets.	Toute la population, quel que soit son âge.	<u>Mesure permanente</u>	Un budget annuel de CHF 13'000 couvre les frais de fonctionnement de la commission et le coût des activités proposées. Les projets à caractère d'investissement sont portés au budget communal cas échéant. Attribution d'un mérite communal (1 à 3 par an) pour environ CHF 1'000.	<u>Gratuité</u>	Parchet Blaise Président commission Jeunesse & Sport, Promotion de la Santé 079 962 13 16 blaise.parchet@vouvry.ch
Réceptions communales à but intégratif et/ou de bienvenue Création d'une carte du village 	Accueil des nouveaux habitants Favoriser le sentiment de bienvenue auprès des nouveaux habitants. <u>Depuis 2020, cette manifestation sera intégrée à l'apéritif de début d'année.</u>	Un accueil est organisé sous forme d'apéritif, depuis 2020 cette manifestation sera organisée conjointement avec l'apéritif communal du début de l'année qui réunit, le premier samedi de l'année, les habitants de la commune autour d'un apéritif dinatoire.	Nouveaux habitants dans la commune – respectivement tous les habitants de la commune	<u>Mesures permanentes, organisées annuellement</u>	Organisation, infrastructures et coûts directs de la manifestation (boissons, nourriture et personnel hôtelier) totalement pris en charge par la commune.	<u>Gratuité</u>	Ducrey Sébastien Secrétaire communal 024 482 12 14 sebastien.ducrey@vouvry.ch
	<u>Mise en œuvre en 2016</u> Conception d'une carte de l'ensemble du village de Vouvré regroupant les pôles d'activités communales (écoles, administration, sports...)	L'ancienne carte communale destinée aux nouveaux habitants (et plus généralement à l'ensemble des habitants) datait de 1995. La commission sociale et des structures d'accueil a réalisé un projet d'une nouvelle carte communale « stylisée » donnant les indications principales pour toutes nouvelles personnes s'établissant à Vouvré. Les bâtiments « officiels » sont facilement identifiables. http://www.vouvry.ch/fileadmin/user_upload/Documents/Plans_et_cartes/20161129_-_Carte_1200_x_900_pixels_Tanay_village.png	nouveaux habitants dans la commune – respectivement tous les habitants de la commune	<u>Mesures permanentes avec mises à jour du document selon évolution des constructions</u>	L'entier des coûts (conception et impression) ont été supportés par la Commune de Vouvré soit un montant de CHF 5'000 (en partie subventionné par les taxes de séjour)	<u>Gratuité</u>	Bonjean Maryke Présidente commission sociale, Présidente commission sociale et des structures d'accueil 079 789 80 75 m.bonjean@vouvry.ch

1- Politique communale

Compléter le tableau ci-dessous avec les mesures mises en œuvre ou soutenues par votre Commune dans le domaine « Politique communale ». Il s'agit de mesures témoignant d'un engagement ferme des autorités communales en faveur de la promotion de la santé : adoption d'un engagement écrit (modification du règlement communal, charte), modification organisationnelle de la commune (attribution de ressources financières, matérielles ou en personnel) ou changement structurel au sein de la commune. Des exemples de bonnes pratiques figurent dans le Catalogue de mesures.

Mesures	Origine	Description	Envergure	Régularité	Soutien de la commune	Accessibilité	Contact
Promotion civique 	Soirée de promotion civique Encourager les jeunes (citoyens suisses ou étrangers) à participer à la vie de la commune. Valoriser et améliorer leur sentiment d'intégration.	Cérémonie organisée pour symboliser et officialiser le passage à la majorité civique/civile. Sous forme d'apéritif suivi d'une raclette en toute convivialité. Allocution tendant à sensibiliser les jeunes, qui passent ensuite la soirée en compagnie des autorités politiques et judiciaires ainsi que de l'animateur du centre de loisirs et de rencontre. Discussions libres et informelles. A cette occasion, un diplôme civique est remis aux participants d'origine suisse et un cadeau en nature à tous les participants.	Jeunes âgés de 18 ans (citoyens suisses et étrangers).	<u>Mesures permanentes, organisées annuellement</u>	Organisation, infrastructures et coûts directs de la manifestation (boissons, nourriture, cadeaux et personnel hôtelier) totalement pris en charge par la commune.	<u>Gratuité</u>	Ducrey Sébastien Secrétaire communal 024 482 12 14 Sebastien.ducrey@vouvry.ch
Passé bienvenue 	<u>Mise en œuvre en 2017</u> Cette mesure est organisée au niveau des districts de Monthey et St-Maurice	Les nouveaux arrivants dans la commune peuvent bénéficier d'un « pass bienvenue » leur permettant d'accéder gratuitement à une douzaine de sites culturels durant une année.	Tous les nouveaux arrivants sur la commune	<u>Mesures permanentes</u>	Mesure financée par les communes (environ CHF 300 par année pour la commune)	<u>Gratuité</u>	Bonjean Maryke Présidente commission sociale et des structures d'accueil de la petite enfance, m.bonjean@vouvry.ch
Qualité de vie dans les quartiers résidentiels 	<u>Mise en œuvre depuis de nombreuses années.</u> Demander aux maîtres d'œuvre de prévoir des places de jeux et de détente pour toute nouvelle habitation collective de plus de quatre logements. Inciter les constructeurs à prévoir leurs places de parc en sous-sol.	La commune par son règlement des constructions (www.vouvry.ch) prévoit à l'art. 61 et suivants la construction de places de jeux et de détente pour toute habitation collective de plus de quatre logements, ainsi que les conséquences d'une impossibilité de réaliser de telles installations. Par une politique exigeante en matière de places de stationnement par logement, ou bureaux/commerces (art. 60.1 l. d)) elle incite à la construction tant que faire se peut de places sous forme de parking sous-terrain, afin de réserver le terrain en surface au piéton et aux espaces verts.	Les habitants des quartiers résidentiels, en particulier.	<u>Mesures permanentes</u>	Aucun coût n'est pris en charge par la commune.	<u>Surcoût possible, selon l'ampleur du projet.</u>	Tamborini André-Noël Président commission des constructions, de la circulation, des transports publics, du permis d'habiter et de la sécurité 079 600 49 83 an.tamborini@vouvry.ch

1- Politique communale

Compléter le tableau ci-dessous avec les mesures mises en œuvre ou soutenues par votre Commune dans le domaine « Politique communale ». Il s'agit de mesures témoignant d'un engagement ferme des autorités communales en faveur de la promotion de la santé : adoption d'un engagement écrit (modification du règlement communal, charte), modification organisationnelle de la commune (attribution de ressources financières, matérielles ou en personnel) ou changement structurel au sein de la commune. Des exemples de bonnes pratiques figurent dans le Catalogue de mesures.

Mesures	Origine	Description	Envergure	Régularité	Soutien de la commune	Accessibilité	Contact
Soutien aux sociétés locales actives auprès de la jeunesse 	<u>Mise en œuvre depuis une vingtaine d'années.</u> Soutien financier et en termes d'infrastructures aux sociétés locales, les encourageant à créer, conserver et si possible développer leurs mouvements jeunesse.	Une subvention annuelle est allouée aux sociétés locales, en fonction de leur implication en faveur de la jeunesse. Mise à disposition d'infrastructures communales, de locaux, de salles et terrains de sport).	La population âgée jusqu'à 18 ans, active au sein de sociétés ou d'associations locales à caractère sportif, culturel ou de loisirs. (Ensemble de la population locale active au sein de sociétés : concernant l'utilisation gratuite des infrastructures communales, de locaux, de salles et de terrains de sport)	<u>Mesures permanentes</u>	Une enveloppe de CHF 30'000 est allouée aux associations et sociétés locales, à répartir entre celles qui répondent aux critères d'attribution en fonction de leur degré d'implication et du nombre de jeunes concernés par leur activité. La gratuité est offerte pour l'utilisation des infrastructures communales, de locaux, de salles et terrains de sport par les sociétés et associations locales à but non lucratif, membres de l'USLV (Union des Sociétés Locales de Vouvry).	<u>Gratuité</u>	Parchet Blaise Président commission Jeunesse & Sport, Promotion de la Santé 079 962 13 16 blaise.parchet@vouvry.ch Ducrey Sébastien Président USLV 079 424 63 05 sducrey@bluewin.ch
Enquête citoyenne 	<u>Lancée en 2019,</u> l'enquête a été envoyée personnellement à 3500 habitants	Afin d'identifier les besoins de la population pour les prochaines années, une démarche participative sous forme d'enquête a été initiée par l'exécutif communal sous forme d'un questionnaire de 65 questions laissant une large place aux commentaires	Tous les habitants de la commune de plus de 15 ans	<u>Mesure unique</u>	L'entier des coûts de l'enquête est supporté par le ménage communal	<u>Gratuité</u>	Cédric Vuadens Présidente commission information et communication 079 434 79 88 c.vuadens@vouvry.ch

2 – Offres de loisirs

Compléter le tableau ci-dessous avec les mesures mises en œuvre ou soutenues par votre Commune dans le domaine « Sociétés, animations, fêtes et soirées ». Il s'agit d'installations, d'animations ou d'offres de loisirs visant à améliorer la santé des habitant-e-s ou à favoriser les liens sociaux. Ces prestations sont soit accessibles à toutes et à tous, soit s'adressent à une population spécifique. Des exemples de bonnes pratiques figurent dans le Catalogue de mesures.

Mesures	Origine	Description	Envergure	Régularité	Soutien de la commune	Accessibilité	Contact
Groupes d'âinés (Pro Senectute) 	<u>Mise en œuvre depuis plusieurs années.</u> Activités de loisirs proposées aux aînés, afin de lutter contre l'isolement, créer des liens et garder les aînés actifs.	Le groupe d'aînés organise des lotos http://www.vs.pro-senectute.ch/cours-formation/groupes-aines-262.html	Population âgée de plus de 60 ans.	<u>Mesure permanente.</u> Toute l'année - 2e vendredi du mois.	Selon besoin : mise à disposition gratuite des infrastructures nécessaires.	<u>En principe gratuit</u> – une participation est demandée pour les activités coûteuses.	Bonjean Maryke Présidente commission sociale, Présidente commission des affaires intercommunales et de l'intégration 079 789 80 75 m.bonjean@vouvry.ch
Passeport-Seniors 	<u>Mise en œuvre en 2019</u> Permettre aux seniors de la commune de se rencontrer lors de sorties culturelles ou de loisirs	Organisé 4 fois par année et accompagné par des membres de la commission sociale et des structures d'accueil. Le programme proposé, publié chaque année, est transmis sous forme de flyer à toute la population http://www.vouvry.ch/manifestations/calendrier-des-manifestations-locales/details/passeport-senior-2019-2020-726.html	Population bénéficiaire de l'AVS	<u>Mesure permanente organisée en automne et au printemps</u>	La commune subventionne ces activités pour un montant annuel de CHF 6'000 à CHF 7'000	<u>Environ CHF 50 pour une sortie d'une journée avec transport, visite et repas</u>	Bonjean Maryke Présidente commission sociale et des structures d'accueil de la petite enfance, 079 789 80 75 m.bonjean@vouvry.ch
Passeport-Vacances 	<u>Mise en œuvre depuis de nombreuses années.</u> Offrir des activités de loisirs aux écoliers durant leurs vacances.	Chaque été, durant une semaine les enfants peuvent participer à 4 activités sur 5 jours. Le programme annuel 2019 propose un choix de 50 activités : www.passvacvouvry.ch	Enfants en âge de scolarité primaire (3H-10H).	<u>Mesure permanente.</u> Une semaine chaque été.	La commune supporte le coût net de la manifestation (y compris défraiement des organisateurs), environ 5 à CHF 6'000..	<u>Gratuité pour la plupart des activités,</u> modeste participation pour les activités générant des coûts importants.	Dall'Agnese Véronique Organisatrice PASSVACVOUVRY 079 211 00 41 veronique@passvacvouvry.ch
La Fugue Chablaisienne 	<u>La manifestation existe depuis 2011, elle a été étendue et englobe désormais la commune de Vouvry depuis 2015.</u> Promotion de la mobilité douce.	La Fugue est une manifestation de mobilité douce, tout public, proposant de découvrir le Chablais autrement (www.la-fugue.ch) Une aire d'animation est organisée à Vouvry, proposant plusieurs activités (école du cirque, taekwondo, gymkhana à vélo et jardin de circulation, stand prévention police cantonale...)	Toute la population de la région (y compris personnes à mobilité réduite – des aires d'animation étant proposées sur tout le parcours).	<u>Mesure pérenne,</u> organisée annuellement et se déroulant sur une journée complète, vers mi-juin	Participation communale CHF 1 par habitant, pour l'organisation générale. En outre, la commune supporte tous les frais liés à son aire d'animation : organisation, matériel, infrastructures, mise à disposition de personnel communal pour la mise en place et la signalisation.	<u>Gratuité pour les participants.</u>	Parchet Blaise Président commission Jeunesse & Sport, Promotion de la Santé 079 962 13 16 blaise.parchet@vouvry.ch

2 – Offres de loisirs

Compléter le tableau ci-dessous avec les mesures mises en œuvre ou soutenues par votre Commune dans le domaine « Sociétés, animations, fêtes et soirées ». Il s'agit d'installations, d'animations ou d'offres de loisirs visant à améliorer la santé des habitant-e-s ou à favoriser les liens sociaux. Ces prestations sont soit accessibles à toutes et à tous, soit s'adressent à une population spécifique. Des exemples de bonnes pratiques figurent dans le Catalogue de mesures.

Mesures	Origine	Description	Envergure	Régularité	Soutien de la commune	Accessibilité	Contact
Urban Training 	<u>Mise en œuvre en 2015.</u> Une manière inédite de faire du sport en groupe, en se réappropriant la ville.	Sessions de fitness en plein air, via un partenariat avec l'association Urban Training. http://www.urban-training.ch En 2019, une session a été ajoutée le dimanche sous l'appellation « Sunday training ».	Population âgée de 18 ans minimum, sans limite supérieure d'âge, tout public, tout niveau.	<u>Mesure organisée chaque année de mai à septembre, un soir par semaine + une fois par année le dimanche</u>	Prix forfaitaire payé à Urban Training + publicité, env. CHF 4'000 par année	<u>Gratuité pour les participants.</u>	Parchet Blaise Président commission Jeunesse & Sport, Promotion de la Santé 079 962 13 16 blaise.parchet@vouvry.ch
Journées à ski « Snowbus » 	<u>Mise en œuvre en 2011.</u> Journées de ski à Torgon pour les jeunes, dans le but de leur faire découvrir ou redécouvrir le ski et les sports de neige.	Torgon offre la possibilité de passer une journée sur son domaine skiable (prise en charge complète des enfants au départ du bus depuis la plaine et jusqu'au retour en fin de journée) accompagné d'un moniteur ESS. http://www.torgon.ch/votre-sejour/le-torgon-snowbus/	Enfants de 5 à 15 ans.	<u>Mesure organisée chaque année, sur plusieurs dates durant la saison d'hiver.</u>	Participation forfaitaire communale aux coûts de la mesure, env. CHF 1'500 par an.	<u>CHF 10 par journée.</u>	Parchet Blaise Président commission Jeunesse & Sport, Promotion de la Santé 079 962 13 16 blaise.parchet@vouvry.ch
Projet participatif de fresque 	<u>Mise en œuvre en 2018</u> <u>Lors de la semaine de l'intégration</u>	Création d'une mosaïque participative sur les murs de la salle de gymnastique du centre scolaire avec l'aide d'artistes	Toute la population	<u>Mesure organisée en 2018, une suite serait envisageable</u>	Coût unique de CHF 8000 pour la commune	<u>Gratuité</u>	Bonjean Maryke Présidente commission sociale, Présidente commission des affaires interculturelles et de l'intégration 079 789 80 75 m.bonjean@vouvry.ch

3 - Famille et solidarité

Compléter le tableau ci-dessous avec les mesures mises en œuvre ou soutenues par votre Commune dans le domaine « Famille et solidarité ». Il s'agit de mesures sociales, cherchant à renforcer les compétences favorables à la santé des familles ou faisant référence à une étape de la vie particulière (petite enfance, grossesse, parentalité, retraite, etc.). Cette catégorie comprend également les prestations délivrées au domicile ou relatives à la sphère privée. Des exemples de bonnes pratiques figurent dans le Catalogue de mesures.

Mesures	Origine	Description	Envergure	Régularité	Soutien de la commune	Accessibilité	Contact
Message aux parents Pro Juventute 	<u>Mise en œuvre dès 2012.</u> Donner des informations utiles aux « nouveaux » parents quant à leur rôle.	La brochure « Message aux parents » est envoyée aux parents primipares domiciliés sur la commune. http://www.projuventute.ch/Messages-aux-parents.18.0.html?&L=1	Parents de la commune, à la naissance de leur premier enfant.	<u>Mesure permanente.</u> Un envoi à intervalle mensuel (soit 12 carnets) est effectué pendant la première année de l'enfant.	Environ CHF 1'000	<u>Gratuité</u>	Bonjean Maryke Présidente commission sociale, Présidente commission des affaires interculturelles et de l'intégration 079 789 80 75 m.bonjean@vouvry.ch
Fêtes villageoises 	<u>Mise en œuvre depuis plusieurs années</u> (variable, selon la manifestation). Favoriser les rencontres et le contact entre les citoyens, l'esprit de village.	L'esprit de village se perd, dans nos communes (mobilité accrue de la population, centres d'intérêt divers, divergents et souvent égocentriques). Il est donc important de favoriser le contact entre les habitants d'un même village afin de pérenniser le bien vivre ensemble. À cet effet, la commune par ses diverses commissions met en œuvre plusieurs rendez-vous dans l'année, destinés à toucher l'ensemble de la population : - <u>Fête au village</u> , chaque année à la rentrée scolaire - Tzi'Noël, (marché de Noël non mercantile), chaque année à la St-Nicolas - <u>Fenêtres de l'Avent</u> (rencontres de quartier, ouvertes à tous), en principe tous les soirs pendant la période de l'Avent - <u>Apéritif communal</u> , chaque année début janvier	Toute la population du village et de nombreuses personnes/familles qui y retournent à cette occasion.	<u>Mesure permanente,</u> évolutive (par exemple 5e édition du Tzi'Noël cette année, alors que la fête au village existe – toujours sur le même modèle de convivialité – depuis 35 ans)	Organisation, infrastructures, mise à disposition du personnel communal, coûts directs des manifestations pris en charge par la commune.	<u>Participation gratuite aux manifestations.</u> Les tenanciers de stands de restauration et boissons s'acquittent d'une modeste participation aux frais des infrastructures spécifiques qu'ils sollicitent	Cornut Chris Président de la commission promotion et événements 079 390 10 38 chris.cornut@vouvry.ch Bonjean Maryke Présidente commission sociale, Présidente commission des affaires interculturelles et de l'intégration 079 789 80 75 m.bonjean@vouvry.ch Ducrey Sébastien Secrétaire communal 024 482 12 14 Sebastien.ducrey@vouvry.ch
Repas des aînés 	<u>Mise en place depuis de très nombreuses années.</u>	Favoriser le contact et la convivialité entre les personnes en âge de retraite. Faire connaissance avec ses pairs (pour certains installés récemment sur le territoire communal).	Toute personne en âge de retraite et domiciliée sur la commune sur inscription	<u>Mesures permanentes</u>	La totalité des coûts de l'organisation du repas est prise en charge par la commune (repas, personnel, animation) pour un montant d'environ CHF 8000.	<u>Gratuité</u>	Bonjean Maryke Présidente commission sociale, Présidente commission des affaires interculturelles et de l'intégration 079 789 80 75 m.bonjean@vouvry.ch

3 - Famille et solidarité

Compléter le tableau ci-dessous avec les mesures mises en œuvre ou soutenues par votre Commune dans le domaine « Famille et solidarité ». Il s'agit de mesures sociales, cherchant à renforcer les compétences favorables à la santé des familles ou faisant référence à une étape de la vie particulière (petite enfance, grossesse, parentalité, retraite, etc.). Cette catégorie comprend également les prestations délivrées au domicile ou relatives à la sphère privée. Des exemples de bonnes pratiques figurent dans le Catalogue de mesures.

Mesures	Origine	Description	Envergure	Régularité	Soutien de la commune	Accessibilité	Contact
Fêtes interculturelle et journée des familles 	<u>Organisée depuis plus de 10 ans, la fête interculturelle est, depuis 2019, organisée en alternance avec la journée des familles</u>	Favoriser la bonne intégration des habitants d'un même village afin de pérenniser le bien vivre ensemble. À cet effet, la commune par sa commission des affaires interculturelles et de l'intégration organise avec le soutien et la participation de diverses communautés étrangères une manifestation destinée à toucher l'ensemble de la population.	Toute la population du village. Manifestation publique et donc également ouverte à toute personne extérieure au village et désireuse d'y participer.	<u>Mesures permanentes</u>	L'infrastructure et l'animation sont prises en charge par la commune pour un montant CHF 2'100 en 2019.	<u>Gratuité</u>	Bonjean Maryke Présidente commission sociale, Présidente commission des affaires interculturelles et de l'intégration 079 789 80 75 m.bonjean@vouvry.ch
La Découverte 	<u>Mise en œuvre depuis plusieurs années.</u> Favoriser l'échange et le dialogue entre parents d'enfants en bas âge.	Espace de rencontre pour parents et enfants en âge préscolaire. Les enfants sont accompagnés d'un parent (ou grands-parents), et bénéficient d'une organisation par les infirmières puéricultrices du CMS.	Parents d'enfants en bas âge.	<u>Mesure permanente.</u> Accueil parents-enfants tous les mardis de 9h à 11h15	Locaux mis à disposition par la commune (y compris les charges), personnel et activités pris en charge par le CMS.	<u>Gratuit et sans rendez-vous.</u>	Bonjean Maryke Présidente commission sociale et structure d'accueil, 079 789 80 75 m.bonjean@vouvry.ch CMS subrégional de Vouvry 024 482 05 50 secretariat@cms-vouvry.ch
étincELLES 	<u>Mise en œuvre dès 2014.</u>	Favoriser la rencontre entre des femmes du village provenant d'horizons divers, offrir une occasion de pratiquer une conversation courante en français, soutenir les échanges interculturels, améliorer le réseau social des femmes, répondre au besoin de rencontre, d'échange et de partage entre femmes d'ici et d'ailleurs, familiariser progressivement les femmes immigrées à la société d'accueil, aux us et coutumes locales pour favoriser la solidarité et la connaissance mutuelle entre femmes suisses et migrantes. étincELLES est une association interculturelle de femmes, créée en 2014 sous l'impulsion de la commission interculturelle et de l'intégration. Il s'agit d'une espace de rencontre pour les femmes sous forme de café-rencontre pour favoriser le partage de savoirs et de connaissances. Vouvry l'Info automne 2015 (page 8)	Population locale féminine, suisse et étrangère.	<u>Mesure permanente.</u> Cafés causette tous les 1ers et 3èmes vendredis du mois(en dehors de périodes de vacances scolaires)	Locaux mis à disposition par la commune. La mesure est subventionnée par la Confédération et par l'État du Valais.	<u>Cotisation annuelle de CHF 10 pour les membres.</u>	Bonjean Maryke Présidente commission sociale, Présidente commission des affaires interculturelles et de l'intégration 079 789 80 75 m.bonjean@vouvry.ch CMS subrégional de Vouvry 024 482 05 50 secretariat@cms-vouvry.ch
Jardins familiaux 	<u>Mise œuvre depuis plusieurs dizaines d'année</u>	Depuis les années 80, la commune propose à ses résidents de louer à un prix modique des surfaces de jardins pour y développer une activité liée à la terre. De cette façon, la commune prône une alimentation saine et une activité en grand air.	Tous les habitants intéressés	<u>Mesure permanente</u>	Gestion des locations par la commune	CHF 1 par m2 par année (soit une location allant de CHF 125 à	

3 - Famille et solidarité

Compléter le tableau ci-dessous avec les mesures mises en œuvre ou soutenues par votre Commune dans le domaine « Famille et solidarité ». Il s'agit de mesures sociales, cherchant à renforcer les compétences favorables à la santé des familles ou faisant référence à une étape de la vie particulière (petite enfance, grossesse, parentalité, retraite, etc.). Cette catégorie comprend également les prestations délivrées au domicile ou relatives à la sphère privée. Des exemples de bonnes pratiques figurent dans le Catalogue de mesures.

Mesures	Origine	Description	Envergure	Régularité	Soutien de la commune	Accessibilité	Contact
	Mise à disposition des habitants de 36 jardins familiaux	Actuellement, la surface occupée par cette mesure est de 1.5 hectare.				CHF 310 pour les plus grandes parcelles	
Appartements protégés 	<u>Construction terminée en 2018 avec l'entrée des premiers locataires.</u> Offrir un cadre de vie autonome, mais sécurisé, aux personnes en âge de retraite, et un rapport prix/prestations pour un coût raisonnable.	Le projet situé au cœur du village est totalement financé par des fonds publics (l'investissement étant réalisé par la Bourgeoisie de Vouvry). Il se compose de 24 appartements (22 deux pièces et 2 trois pièces), d'une salle commune et d'espaces de rencontre, de deux buanderies et d'un parking couvert. Ainsi que d'une liaison couverte avec l'EMS Riond-Vert voisin. Tous les appartements resteront propriété de la Bourgeoisie et seront mis en location.	Personnes en âge de retraite, en priorité parmi la population locale.	<u>Mesure permanente</u>	Le coût total de la construction, financé par la Bourgeoisie de Vouvry, est de CHF 9'2000'000.	Location des locaux à inférieurs à ceux du marché, la marge bénéficiaire n'étant pas le but premier recherché.	Rinaldi Reynold Président de la Bourgeoisie 024 482 12 25 president@vouvry.ch Delavy Fabien Administrateur Gemmes Vouvry sàrl 024 482 11 60 direction@riond-vert.ch
Conservatoire cantonal 	<u>Mesure débutée en 2018 par l'installation d'une antenne du conservatoire cantonal à Vouvry</u>	Le conservatoire cantonal a installé une antenne régionale dans des locaux mis à disposition par la commune. Il offre des cours de solfège et d'instruments	Toutes les personnes souhaitant se perfectionner (principalement des jeunes)	<u>Mesure permanente,</u>	la commune participe en mettant à disposition les locaux, en participant aux charges de ces derniers et en subventionnant les jeunes qui s'inscrivent à hauteur de CHF 100 (enfant jusqu'à 18 ans ou en formation)	Les heures de cours sont à la charge des parents avec une subvention cantonale et communale	Rinaldi Reynold Président de la Commune 024 482 12 25 president@vouvry.ch

4 – École

Compléter le tableau ci-dessous avec les mesures mises en œuvre ou soutenues par votre Commune dans le domaine « École ». Il s'agit de mesures de promotion de la santé ou de prévention déployées à l'école. Elles cherchent à renforcer les compétences des élèves ou des enseignant-e-s en matière de santé ou à amener un changement structurel au sein de l'établissement (réaménagement de la cour de récréation, engagement de la direction, etc.). Des exemples de bonnes pratiques figurent dans le Catalogue de mesures.

Mesures	Origine	Description	Envergure	Régularité	Soutien de la commune	Accessibilité	Contact
Journées et camps polysportifs  Association des communes du Haut-Lac	<u>Mise en œuvre depuis plusieurs années.</u> Pratique d'activités sportives et expérience de la vie en groupe (socialisation).	Des sorties, journées puis des camps polysportifs sont organisés tout au long de la scolarité obligatoire. 3H-4H / trois demi-journées à la patinoire 5H-6H / trois demi-journées à ski 7H-8H / camps de ski 9CO-11CO / demi-journées sportives, camps de ski et multisports.	Tous les enfants des écoles primaires et secondaires (3H-11CO)	<u>Mesures permanentes</u> , les activités évoluent et se densifient (en termes de durée et d'implication) au cours de la scolarité.	La commune finance le coût des activités (locations, moniteurs, hébergement, repas, matériel) sous réserve d'une participation des parents pour les camps. Le coût net annuel pour la commune se monte à CHF 28'198 pour 2018	<u>Gratuité, sauf pour les camps de ski.</u>	Ziehli Eveline Adjointe à la Direction des Ecoles du Haut-Lac 024 482 22 00 adjointe.ziehli@edhl.ch
Suivi et accompagnement des élèves en difficulté  Association des communes du Haut-Lac	<u>Mise en œuvre en 2012.</u> Permettre à chaque élève de profiter au maximum de son parcours scolaire et de le terminer avec une orientation réfléchie et adaptée.	La Direction EDHL procède à un suivi systématique des élèves qui rencontrent des difficultés, en rapport avec les apprentissages ou le comportement en général. Elle assure le lien entre les élèves, les enseignants, les parents et les intervenants extérieurs, aussi souvent que nécessaire.	Chaque élève de la scolarité obligatoire se trouvant en difficulté dans le cadre de son parcours scolaire, quelle qu'en soit la raison ou l'origine	<u>Mesure permanente, organisée de façon systématique et faisant l'objet d'un suivi documenté.</u>	La Direction EDHL met à disposition tout le temps et donc les ressources nécessaires au suivi des élèves concernés.	<u>Gratuité.</u>	Eveline Ziehli Adjointe à la Direction des Ecoles du Haut-Lac 024 482 22 00 adjoint.ziehli@edhl.ch Pierre Saillen Adjoint à la Direction des Ecoles du Haut-Lac 024 482 22 00 adjoint.ziehli@edhl.ch
Médiation par les pairs pour les classes 1H à 8H et pour les classe du Cycle d'orientation  Association des communes du Haut-Lac	<u>Ecoles primaires Mise en œuvre en 2019</u> Régler les conflits et les problèmes de communication entre élèves, par l'intermédiaire d'élèves volontaires et formés à cet effet (élèves de 8H)	Les élèves de 8H motivés sont formés au rôle de médiateur. A tour de rôle et selon un tournus établi, 2 élèves par semaine, portant un signe distinctif (gilets verts) sont chargés de calmer le jeu lors de bagarres, de conflits ou de tensions pendant la récréation. La médiation s'inscrit dans une démarche en 7 étapes que les élèves médiateurs ont apprise.	Chaque élève de la 1H à la 8H	<u>Mesure permanente</u> avec premier bilan en juin 2020	La Direction EDHL met à disposition les ressources nécessaires pour la formation, l'encadrement et le fonctionnement de la médiation par les Pairs. Si la médiation scolaire est présente dans tous les établissements scolaires, il n'en est pas de même pour la médiation par les pairs dont la mise en place dépend de la bonne volonté de la Direction d'établissement et de ses médiateurs.	<u>Gratuité</u>	Pierre-Alain Benet Instituteur aux Ecoles du Haut-Lac 079 391 38 06 pierre-alain.benet@edhl.ch
	<u>Cycle d'orientation Mise en œuvre en 2012.</u> Régler les conflits et les problèmes de communication entre élèves, par	Les élèves (10CO-11CO) qui le désirent peuvent suivre une formation destinée à la médiation par les Pairs : formation à l'écoute active, à la gestion de conflits, à la communication non violente. Ces élèves sont ensuite appelés à aider leurs camarades. Chaque année une dizaine de jeunes de 10CO suivent une formation. Au terme de l'année scolaire (10 rencontres	Chaque élève du CO.	<u>Mesure permanente.</u>	La Direction EDHL met à disposition les ressources nécessaires pour la formation, l'encadrement et le fonctionnement de la médiation par les Pairs. Si la médiation scolaire est présente dans tous les établissements	<u>Gratuité.</u>	Bruttin Pierre-Yves Médiateur aux Ecoles du Haut-Lac 024 482 22 00 pierre-yves.bruttin@edhl.ch

4 – École

Compléter le tableau ci-dessous avec les mesures mises en œuvre ou soutenues par votre Commune dans le domaine « École ». Il s'agit de mesures de promotion de la santé ou de prévention déployées à l'école. Elles cherchent à renforcer les compétences des élèves ou des enseignant-e-s en matière de santé ou à amener un changement structurel au sein de l'établissement (réaménagement de la cour de récréation, engagement de la direction, etc.). Des exemples de bonnes pratiques figurent dans le Catalogue de mesures.

Mesures	Origine	Description	Envergure	Régularité	Soutien de la commune	Accessibilité	Contact
	l'intermédiaire d'élèves volontaires et formés à cet effet.	dans le cadre de la formation), ils se voient attribuer la responsabilité d'une classe 9CO. Les élèves de cette classe qui le désirent peuvent alors prendre contact (modèle « Grands Frères ») et partager leur problème ou souci. Ces élèves médiateurs sont aussi à disposition des autres élèves du CO.			scolaires, il n'en est pas de même pour la médiation par les pairs dont la mise en place dépend de la bonne volonté de la Direction d'établissement et de ses médiateurs.		
Espace d'accueil « permanence santé »  Association des communes du Haut-Lac	<u>Mise en œuvre depuis une douzaine d'années sur le plan communal, et plus récemment étendu aux communes environnantes.</u>).	Espace de rencontre pour les élèves souhaitant établir un dialogue avec une personne de confiance. Ceux-ci peuvent se rendre librement à la permanence durant ses heures d'ouverture, ou prendre rendez-vous. La discussion a pour but d'identifier la véritable nature ou la source d'un problème, ou de répondre à diverses questions que se pose l'élève, dans un cadre confidentiel et sous la responsabilité d'une professionnelle formée. L'infirmière en santé scolaire apporte soutien et conseil. En cas de besoin, elle ne se substitue pas, mais agit comme interface pour orienter les élèves qui en ont besoin vers les diverses structures existantes (SIPE, CIPRET,...)	Tous les enfants des écoles primaires et secondaires (3H-11CO). Possibilité également d'y être accompagnés par leurs parents.	<u>Mesure permanente.</u> Accueil libre ou sur rendez-vous tous les mardis matin en période scolaire. Les élèves peuvent s'y rendre, seuls ou accompagnés d'un parent s'ils le souhaitent. La démarche peut également émaner de parents.	La permanence santé est une initiative découlant d'une volonté communale d'améliorer la prévention de la santé des élèves. Elle n'est pas comprise dans le mandat cantonal de santé scolaire et s'inscrit en complément à celui-ci. Un espace d'accueil exclusivement dédié à ce service est mis à disposition dans les locaux scolaires. Cet espace d'écoute et de discussion fait l'objet de présentations aux élèves tout au long de leur scolarité. Des projets et actions de prévention de la santé en milieu scolaire sont également organisés en collaboration avec l'infirmière en santé scolaire et financées par l'établissement.	<u>Gratuité.</u>	Byland Joëlle Infirmière de santé scolaire aux Ecoles du Haut-Lac 024 482 22 00 joelle.byland@psvalais.ch
Semaine « santé » hors grille  Association des communes du Haut-Lac	<u>Mise en œuvre depuis la rentrée scolaire 2018</u> Les élèves suivent un fil rouge qui a pour objectif le bien-être physique et émotionnel des élèves du Cycle d'Orientation	Soucieux de l'épanouissement des élèves du CO, le groupe santé de l'école, qui réunit l'infirmière et les médiateurs, s'est questionné sur les problématiques qui touchent les adolescents. L'objectif étant qu'ils puissent se développer globalement en améliorant leurs compétences cognitives, affectives physiques et sociales. Afin que les différentes interventions qu'ils leur seront proposés tout au long de leur scolarité soient cohérentes, un fil rouge a été choisi pour chaque degré : 9CO – Moi & Moi, 10CO Moi et les autres, 11CO Moi et mon futur. Les élèves expérimenteront donc à travers leur scolarité des activités sportives, spirituelles, culturelles et préventives afin de les aider dans leur construction identitaire.	360 élèves des quatre communes du Haut-Lac des degrés 9CO, 10CO et 11CO. Ces élèves ont entre 12 ans et 15 ans	<u>1 semaine par année</u>	Soutien financier des communes partenaires pour environ CHF 2000 à CHF 3000 Organisation effectuée par le groupe santé du CO	<u>Gratuité</u>	Pierre Saillen Adjoint à la Direction des Ecoles du Haut-Lac 024 482 22 00 adjoint.ziehli@edhl.ch

4 – École

Compléter le tableau ci-dessous avec les mesures mises en œuvre ou soutenues par votre Commune dans le domaine « École ». Il s'agit de mesures de promotion de la santé ou de prévention déployées à l'école. Elles cherchent à renforcer les compétences des élèves ou des enseignant-e-s en matière de santé ou à amener un changement structurel au sein de l'établissement (réaménagement de la cour de récréation, engagement de la direction, etc.). Des exemples de bonnes pratiques figurent dans le Catalogue de mesures.

Mesures	Origine	Description	Envergure	Régularité	Soutien de la commune	Accessibilité	Contact
Pedibus  APE Vouvry	<u>Mise en œuvre en 2019 par l'association des parents d'élèves</u>	L'association des parents d'élèves a lancé un projet de pédibus en 2019. Pour cette première année, deux lignes tests ont été mises en place et sont desservies quelques fois par semaine.	Tous les parents et enfants du village	<u>Mesure permanente (en phase de test)</u>	Soutien de la commune pour la signalisation, soit environ CHF 1000 pour 2019	<u>Gratuité</u>	Sophie Huot Présidente APE apevouvry@gmail.com Valbone Hoxha Présidente commission scolarité et formation professionnelle 076 615 01 70 Valbone.hoxha@vouvry.ch

5 – Santé au travail

Compléter le tableau ci-dessous avec les mesures mises en œuvre ou soutenues par votre Commune dans le domaine « Economie et commerce ». Il s'agit de mesures de promotion de la santé ou de prévention déployées au sein d'une ou plusieurs entreprises. Elles cherchent à renforcer les compétences des employé-e-s ou de la direction en matière de santé ou à amener un changement structurel dans les entreprises (engagement de la direction, installation de douches, amélioration du climat, etc.). Des exemples de bonnes pratiques figurent dans le Catalogue de mesures.

Mesures	Origine	Description	Envergure	Régularité	Soutien de la commune	Accessibilité	Contact
Amélioration de l'environnement au travail pour le personnel communal 	Rénovation du bâtiment communal en cours	Rénovation du bâtiment communal actuellement en cours. Projet d'améliorer le mobilier et les mesures d'ergonomie une fois les travaux terminés	Les collaborateurs de l'administration communale	<u>Mesure permanente et évolutive.</u>	Financement des travaux de rénovation	gratuit	Blaise Parchet Président commission Jeunesse & Sport, Promotion de la Santé 079 962 13 16 Blaise.parchet@vouvry.ch
Promotion de l'activité sportive ou de loisirs pour les entreprises 	<u>Mise en œuvre il y a une dizaine d'années.</u> Faciliter l'accès aux activités sportives ou de loisir, principalement (mais pas exclusivement) sur le temps de midi, pour les collaborateurs des entreprises et commerces locaux.	Actuellement, les sociétés locales sont invitées à faire preuve d'ouverture et à proposer des conditions particulières, pour les entreprises souhaitant offrir à leurs collaborateurs une possibilité de pratiquer une activité sportive en journée. Le concept a fait l'objet d'une campagne de promotion auprès du public concerné. Une première mesure a été réalisée. Depuis le milieu de l'année 2019, la piscine couverte de Vouvry est ouverte un jour par semaine à midi à l'usage unique des entreprises sises sur le territoire communal.	Les collaborateurs des entreprises et commerces locaux (particulièrement ceux qui ne sont pas domiciliés sur la commune et qui restent à Vouvry pendant la pause de midi). Ces dernières années, le paysage économique de la commune s'est fortement enrichi et il importe aujourd'hui de faire connaître au public concerné l'étendue et les possibilités des activités sportives et de loisirs disponibles localement.	<u>Mesure permanente.</u> Après la première mesure (ouverture de la piscine couverte), les entreprises seront consultées pour connaître leurs besoins en matière d'activités sportives.	La commune offre un soutien logistique (organisation, réseautage, et les éventuels frais d'exploitation de ses propres infrastructures).	Participation éventuelle aux coûts directs extraordinaires (cas échéant).	Blaise Parchet Président commission Jeunesse & Sport, Promotion de la Santé 079 962 13 16 Blaise.parchet@vouvry.ch
Soutien à la formation professionnelle des	<u>Mise en œuvre en 2015.</u> Épauler les apprentis et leurs maîtres d'apprentissage,	Le concept d'encadrement des apprentis a été revisité et mis en place de manière renforcée. Avant : action de sensibilisation avec les élèves de 10CO-11CO et des classes de préapprentissage (pour la première fois durant l'année scolaire 2015/16).	Les jeunes en apprentissage, potentiels futurs apprentis ou en rupture d'apprentissage.	<u>Mesure permanente,</u> mise sur pied pour renforcer le rôle – jusqu'alors conforme avec les exigences légales – de la commission de	La commune par sa commission, consacre du temps aux apprentis et aux entreprises formatrices, offre une plateforme et un soutien financier pour l'organisation des cours d'appui, organise à ses frais une action de	Gratuité, sauf pour les cours d'appui (une participation de CHF 20.- par période est demandée à	Valbone Hoxha Présidente commission scolarité et formation professionnelle 076 615 01 70 Valbone.hoxha@vouvry.ch

5 – Santé au travail

Compléter le tableau ci-dessous avec les mesures mises en œuvre ou soutenues par votre Commune dans le domaine « Economie et commerce ». Il s'agit de mesures de promotion de la santé ou de prévention déployées au sein d'une ou plusieurs entreprises. Elles cherchent à renforcer les compétences des employé-e-s ou de la direction en matière de santé ou à amener un changement structurel dans les entreprises (engagement de la direction, installation de douches, amélioration du climat, etc.). Des exemples de bonnes pratiques figurent dans le Catalogue de mesures.

Mesures	Origine	Description	Envergure	Régularité	Soutien de la commune	Accessibilité	Contact
jeunes 	avant-pendant après l'apprentissage.	Pendant : suivi renforcé des apprentis et des entreprises formatrices, intervention active en cas de problèmes et soutien à la recherche de solutions. Après : soutien aux jeunes – notamment en rupture d'apprentissage – et collaboration avec le TSHM, les éducateurs de la maison des jeunes et le canton.		formation professionnelle. Cette démarche est effectuée dans un cadre extrascolaire en complément aux exigences légales. Elle répond à un objectif de soutien accru aux entreprises formatrices et aux maîtres d'apprentissage. En ce sens, elle représente une mesure d'amélioration de la santé en entreprise.	sensibilisation (atelier-théâtre « moi et mon job » (mesure devenue intercommunale) ou encore espace de rencontre « work café »). Intégration d'un coach jeunesse (soutien psychologique) dans la commission.	l'apprenti. La moitié lui est remboursée en fin d'année scolaire, en cas de réussite.	

6 – Espaces publics et infrastructures

Compléter le tableau ci-dessous avec les mesures mises en œuvre ou soutenues par votre Commune dans le domaine « Espaces publics et infrastructures ». Il s'agit de mesures qui visent à réduire les influences physiques et chimiques nocives (bruit, fumée), à maintenir ou améliorer les ressources naturelles (eau, air, forêt) ou à créer des installations favorables à la santé sur le territoire communal (pistes cyclables, parcours balisés, places de jeux ou de sport). Des exemples de bonnes pratiques figurent dans le Catalogue de mesures.

Mesures	Origine	Description	Envergure	Régularité	Soutien de la commune	Accessibilité	Contact
Accessibilité aux vélos / Valais roule 	<u>Mise en œuvre en 2012.</u> Favoriser la circulation cycliste dans la région.	Le Tour des communes du Haut-Lac propose un itinéraire cyclable balisé avec une carte (disponibles auprès des administrations communales). Piste cyclable le long du Rhône.	Population locale et visiteurs.	<u>Mesure permanente</u>	Contribution au financement pour la refonte du balisage en 2012/13 8'000 fr. Frais d'entretien et de maintenance du réseau ainsi que de la signalisation, à charge de la commune concernée.	<u>Gratuité.</u>	Blaise Parchet Président commission Jeunesse & Sport, Promotion de la Santé 079 962 13 16 Blaise.parchet@vouvry.ch
Zone 30km/h 	<u>Mise en œuvre depuis une dizaine d'années.</u> Nouveaux aménagements réalisés régulièrement. Favoriser la cohabitation entre tous les usagers du domaine public.	Toutes les routes communales à l'intérieur de la localité sont en zone 30km/h. Des aménagements ont eu lieu à l'occasion de la mise en œuvre. D'importants montants sont investis chaque année et lorsqu'une rue est rénovée (en surface et pour sa partie sous-terrain), un réaménagement a lieu dans l'esprit zone 30.	Population locale et visiteurs.	<u>Mesure permanente et évolutive</u> (en constante amélioration).	Plusieurs centaines de 1'000 fr. investis pour dans le réaménagement de rues, afin de rendre le concept sûr, efficace et convivial. Encore en 2020 certains axes seront encore modifiés en zone 30 km/h dont une partie sur le domaine cantonale	<u>Gratuité.</u>	Lachat Yves Président commission des Travaux publics 076 326 42 32 y.lachat@vouvry.ch
Itinéraires pédestres balisés Valrando 	<u>Mise en œuvre, ou plutôt action la plus récente, en 2015.</u> Mettre à disposition des promeneurs et randonneurs, des itinéraires pédestres balisés, par le biais de l'Association valaisanne de la Randonnée VALRANDO. En parallèle, favoriser la mobilité douce sur les chemins forestiers et au sein de l'espace rural.	Vouvry fait partie du réseau d'itinéraires Valrando. Ces itinéraires sont balisés, cartographiés, entretenus et régulièrement revisités. Une mise à jour a eu lieu, en collaboration avec la commission bourgeoise et le Triage forestier du Haut-Lac en 2015. www.valrando.ch Plusieurs chemins forestiers sont fermés au trafic de véhicules à moteur sur le plateau, les alpages et pratiquement toutes les montagnes du territoire communal. Mise en réseau des surfaces de promotion de la biodiversité dans l'espace rural de la commune. Il est ainsi possible de parcourir cet espace continu d'un bout à l'autre, à pied.	Population locale et visiteurs.	<u>Mesure permanente.</u> Le projet de promotion de la biodiversité est une mesure encouragée et initiée par le canton en partenariat avec la commune.	Les travaux d'entretien et de mise à jour des itinéraires sont à charge des collectivités publiques. Un co-financement est appliqué concernant la signalisation. Plusieurs dizaines de 1'000 fr. par année pour l'entretien des routes forestières et des sentiers. Abandon de surfaces agricoles fertiles, pour permettre la mise en réseau des divers espaces concernés.	<u>Gratuité.</u>	Vuadens Cédric Président commission bourgeoise, 079 434 79 88 c.vuadens@vouvry.ch Blaise Parchet Président commission de Taney 079 962 13 16 Blaise.parchet@vouvry.ch Tamborini André-Noël Président commission des constructions, de la circulation, des transports

6 – Espaces publics et infrastructures

Compléter le tableau ci-dessous avec les mesures mises en œuvre ou soutenues par votre Commune dans le domaine « Espaces publics et infrastructures ». Il s'agit de mesures qui visent à réduire les influences physiques et chimiques nocives (bruit, fumée), à maintenir ou améliorer les ressources naturelles (eau, air, forêt) ou à créer des installations favorables à la santé sur le territoire communal (pistes cyclables, parcours balisés, places de jeux ou de sport). Des exemples de bonnes pratiques figurent dans le Catalogue de mesures.

Mesures	Origine	Description	Envergure	Régularité	Soutien de la commune	Accessibilité	Contact
et carte des randonnées 							publics, du permis d'habiter et de la sécurité 079 600 49 83 an.tamborini@vouvry.ch
	<u>Cartes de randonnées</u> <u>Mise en œuvre en 2016</u> Présente l'offre des randonnées de montagne sises sur la commune	Conception d'une carte des randonnées de la région de Taney. Cette carte est en complément aux cartes officielles de randonnées qui apporte des informations supplémentaires aux randonneurs. http://www.vouvry.ch/fileadmin/user_upload/Documents/Plans_et_cartes/20161129 - Carte_1200 x 900 pixels_Tanay_village.png	Population locale et visiteurs.	<u>Mesure permanente</u>	Coût de la conception et de l'impression environ CHF 5000.	<u>Gratuité</u>	Blaise Parchet Président commission de Taney 079 962 13 16 Blaise.parchet@vouvry.ch
Sentiers pédestres non homologués 	<u>Débuté en 2019</u> , ce projet a pour but de sauvegarder les sentiers historiques de la commune	De nombreux sentiers ne sont pas répertoriés par Valrando et ne sont pas entretenus. Une commission ad hoc a répertorié ces sentiers et préparé une liste d'une trentaine de chemins de basse et moyenne montagne qui devraient être entretenus Une partie de ces chemins peuvent servir d'itinéraire de promenade depuis la plaine pour des activités de détente ou sportives. Cette mesure permet aussi de redonner un axe complet hors route goudronnée pour relier le village de Vouvry au Lac de Taney.	Population locale et visiteurs.	<u>Mesure permanente</u>	Plusieurs milliers de francs d'entretien annuel	<u>Gratuité</u>	Nicolas Claret Chef de service TP et SI 024 482 12 30 nicolas.claret@vouvry.ch
Parcs et places de jeux 	<u>Mise en œuvre il y a de nombreuses années.</u> Offrir des espaces de détente et de jeu à proximité des espaces urbanisés.	Place des fêtes aménagée (couvert, jeux). Parc Emilien-Pot (espace arborisé, verdure, jeux). Place de jeux à Miex. En 2018, l'ensemble des jeux extérieurs du parc Emilien-Pot ont été remplacés.	Population locale et visiteurs. Membres des sociétés sportives, sportifs individuels et promeneurs, écoles.	<u>Mesure permanente.</u>	Environ 300'000 fr par années sont consacrés à l'entretien des parcs et jardins communaux	<u>Gratuité. Accès libre</u>	Nicolas Claret Chef de service TP et SI 024 482 12 30 nicolas.claret@vouvry.ch
Piste finlandaise 	<u>Mise à disposition en 2014.</u> Favoriser la course à pied sur une surface douce, voire la balade sportive.	Une piste finlandaise longue d'un kilomètre, ouverte 24/24, dans un écran de verdure à deux pas du centre du village. Sa réalisation répond à un besoin confirmé par plusieurs sociétés sportives locales.	Population locale et visiteurs. Membres des sociétés sportives, sportifs individuels et promeneurs, écoles.	<u>Mesure permanente.</u>	Coût de l'investissement env. 80'000 fr.	<u>Gratuité. Accès libre.</u>	Nicolas Claret Chef de service TP et SI 024 482 12 30 nicolas.claret@vouvry.ch

6 – Espaces publics et infrastructures

Compléter le tableau ci-dessous avec les mesures mises en œuvre ou soutenues par votre Commune dans le domaine « Espaces publics et infrastructures ». Il s'agit de mesures qui visent à réduire les influences physiques et chimiques nocives (bruit, fumée), à maintenir ou améliorer les ressources naturelles (eau, air, forêt) ou à créer des installations favorables à la santé sur le territoire communal (pistes cyclables, parcours balisés, places de jeux ou de sport). Des exemples de bonnes pratiques figurent dans le Catalogue de mesures.

Mesures	Origine	Description	Envergure	Régularité	Soutien de la commune	Accessibilité	Contact
Infrastructures Sportives Terrains de foot  Terrains de Tennis  Piscine couverte de Vouvry 	Mise à disposition depuis <u>1920 d'un terrain et depuis 1972 de deux terrains</u> Favoriser la pratique du foot à tous les âges	Deux terrains foot sont mis à disposition du club local de foot et de tous les citoyens. Les terrains de sport sont situés au cœur du village et sont équipés de vestiaires et d'un éclairage.	Sociétés locales et l'ensemble de la population	<u>Mesure permanente.</u>	Coût de maintenance annuel env. 75'000 fr.	<u>Gratuité. Accès libre.</u>	Nicolas Claret Chef de service TP et SI 024 482 12 30 nicolas.claret@vouvry.ch
	Mise à disposition depuis <u>1983 de deux terrains de jeu et depuis 1991 de trois terrains de jeu</u>	Trois terrains de tennis sont mis à disposition du club local de tennis qui gère et entretient les infrastructures.	Tennis-Club		Uniquement en cas d'investissements.	<u>Cotisations au club de Tennis</u>	Tennis-Club de Vouvry Yvan Matti, président president@tcvouvry.ch
	<u>Depuis 1971</u> Offrir une infrastructure permettant une activité sportive et l'apprentissage de la natation.	La structure actuelle (un bassin de 25 m, un bassin non-nageur et une pataugeoire) est mise à disposition du public 6 jours par semaine et des écoles 4 jours par semaine) L'Association de la piscine couverte est indépendante, mais bénéficie, pour son fonctionnement, de subvention de fonctionnement et d'investissement de la part de la commune	L'ensemble des habitants de Vouvry et de la région	<u>Mesure permanente</u>	Coût pour la commune d'environ CHF 200'000 par année en subvention directe.	<u>Abonnements et billets selon les tarifs en vigueur</u>	Rinaldi Reynold Président de la Commune et représentant auprès de l'association 024 482 12 25 president@vouvry.ch Sébastien Ducrey Président de l'Association 079 424 63 05 sducrey@vouvry.ch
Démarches citoyennes participatives 	Skatepark <u>Mise à disposition en 2014.</u> Offrir une installation répondant aux besoins actuels des riders.	Un projet citoyen, à l'initiative d'un petit groupe d'ados (12-15 ans), rapidement structurés en association et encadré par des adultes. Une place et un skatepark ont été créés proches des écoles du Haut-Lac et de la Cimetière.	Population locale et visiteurs. Sportifs pratiquant la trottinette freestyle, le skateboard et le roller. Gestion et veille du parc assurées par les jeunes de l'association « TzinoRiders »	<u>Mesure permanente.</u>	Coût net de l'investissement pour la commune env. 40'000 fr. Des sponsors privés ainsi que le SCJ et le Fonds du sport ont contribué au financement du projet se montant en totalité à plus de 100'000 fr. La commune se charge par ailleurs de l'entretien des installations.	<u>Gratuité. Accès libre.</u>	Blaise Parchet Président commission Jeunesse & Sport, Promotion de la Santé 079 962 13 16 Blaise.parchet@vouvry.ch

6 – Espaces publics et infrastructures

Compléter le tableau ci-dessous avec les mesures mises en œuvre ou soutenues par votre Commune dans le domaine « Espaces publics et infrastructures ». Il s'agit de mesures qui visent à réduire les influences physiques et chimiques nocives (bruit, fumée), à maintenir ou améliorer les ressources naturelles (eau, air, forêt) ou à créer des installations favorables à la santé sur le territoire communal (pistes cyclables, parcours balisés, places de jeux ou de sport). Des exemples de bonnes pratiques figurent dans le Catalogue de mesures.

Mesures	Origine	Description	Envergure	Régularité	Soutien de la commune	Accessibilité	Contact
	Terrain de football <u>loisirs</u> <u>Mise à disposition en 2013.</u> Offrir un espace de jeu pour le football loisirs.	Un ancien terrain de football aux dimensions « loisirs » a été complètement réaménagé au parc Emilien-Pot. Accès libre toute l'année. En parallèle, reconduction d'une mise à disposition gratuite d'une salle de sport le samedi soir au même groupe de jeunes, pour y pratiquer le football. Groupe pas structuré en association, évolutif. Mais reconnu comme une communauté d'intérêts par la commune.	Principalement les jeunes adultes souhaitant pratiquer leur sport dans un esprit convivial et non compétitif.	<u>Mesure permanente.</u>	Coût de l'investissement env. 10'000 fr. à charge de la commune. La commune se charge par ailleurs de l'entretien des installations.	<u>Gratuité. Accès libre.</u>	Blaise Parchet Président commission Jeunesse & Sport, Promotion de la Santé 079 962 13 16 Blaise.parchet@vouvry.ch

Points forts et propositions de mesures complémentaires et d'améliorations

La commune de Vouvry obtient le renouvellement du label 3*** avec un nombre de 47 mesures. L'inscription de 13 mesures dans le domaine politique communale atteste particulièrement de l'engagement des autorités de Vouvry en faveur de la promotion de la santé des citoyennes et citoyens. Les démarches participatives et le questionnaire de satisfaction adressé à la population de Vouvry témoignent de la volonté des autorités d'être au plus proche des besoins des habitants. Au sein des écoles, un grand nombre de mesures ont été déployées pour favoriser la responsabilisation des enfants et garantir leur bien-être et la cohésion sociale au cœur des bâtiments scolaires. Nous relevons également l'importance qu'accorde la commune de Vouvry aux espaces verts et aux espaces de rencontre où la mobilité douce est favorisée. Nous félicitons les autorités communales pour leur engagement en faveur du vivre ensemble et du bien-être de leurs habitants.

Lacune (description)	Proposition de mesure
Politique communale	Politique de développement durable avec des objectifs à moyen et long terme (label Cité de l'Energie, Valais Excellence, promotion des vélos électriques etc.)
	Participation à la Suisse bouge
	Introduire la prévention et la promotion de la santé dans la politique communale en inscrivant un montant même symbolique au budget communal.
Offres de loisirs	Le label Fiesta
	Midnight sports
	Ligne de Lunabus
Famille et solidarité	Politique d'intégration : Les parrains et marraines culturels, participation à la semaine contre le racisme, la fête des voisins, cours de français
	Conseils et soutien aux proches aidants
	Soutien à un réseau de bénévoles
Santé au travail	Poursuivre les démarches afin de faciliter l'accès aux infrastructures sportives pour les employés communaux et les collaborateurs des entreprises locales. Mise en place d'un concept MSST au sein de l'administration communale Programme de formation continue destiné aux employés communaux Sortie du personnel communal

	Mise à disposition d'un panier de fruits toute l'année pour les employés communaux.
Ecoles	Intégrer le réseau Ecoles21 : https://www.reseau-ecoles21.ch
	Semaine du goût à l'école
Espaces publics et infrastructures	Projet de place du village
	Installation stratégique de mobilier urbain pour les aînés afin de favoriser la mobilité de ces derniers.
	Installation de boîtes à livres dans l'Espace public

En un graph, voici le bilan des actions validées en 2012 dans votre commune, de celles validées lors du premier renouvellement de 2015 et finalement celles reconnues lors du renouvellement de 2020.

